Mont-Saint-Aignan

GUIDE DÉCOUVERTE
PARC NATUREL URBAIN
DU COTILLET

3 ITINÉRAIRES
COMMENTÉS
| CARTE **1 : 5 000** |

métropole ROUEN NORMANDIE
Mont Saint Aignan

Le site du "fond du val" et du "bois du Cotillet" est très longtemps demeuré une zone agricole comme en témoigne encore la présence d'une ferme. Ce site, préservé de l'urbanisation constitue l'un des derniers témoignages de la vie rurale en plein cœur de l'Agglomération Rouennaise.

Véritable poumon vert au cœur de la ville, ce site fait l'objet d'un projet de restauration de la richesse écologique de la faune et de la flore grâce à la réintroduction d'espèces végétales locales adaptées aux différents milieux (bois, prairies, vallons secs,…) et au recours à des pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses des l'environnement. Bonne découverte !

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE
59, rue Louis Pasteur – BP 128
76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
www.montsaintaignan.fr

OFFICE DE TOURISME
25, place de la Cathédrale
76000 Rouen
Tél. 02 32 08 32 40
www.rouentourisme.com

POLICE MUNICIPALE
57, Rue Louis Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 55 ou 06 86 44 64 59

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
14 bis, avenue Pasteur
CS 50589
76006 Rouen

SECOURS
Numéro d'urgence européen : 112

LE TOUR DU PARC

Un tour du parc urbain du Cotillet. Cette boucle peut aussi s'envisager en itinéraire et profiter du Téor pour revenir au point de départ.

- durée : **1 h**
- distance : **2,8 km**
- dénivelée : **+ 110 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : arrêt Téor "Campus" ou parking à proximité.
Départ : Porte du Panorama
Parcours : Traverser le bois direction **Le Vallon** en passant par les **Loges des Pics**, **Les Houx** et **Le Petit Pont**. De **Le Vallon** poursuivre direction de la **Porte des Voûtes** par **La Prairie**. À votre gauche emprunter un escalier pour continuer à droite jusqu'à la **Porte des Voûtes**. Prendre ensuite la direction **Porte du Panorama** en descendant vers la ferme du fond du Val et en longeant la route en direction du **Passage de l'Ouest**. Emprunter ensuite le **Passage de l'Ouest** à droite. Traverser la route et s'engager dans le chemin de la Croix de l'Épine qui longe le cimetière et remonte jusqu'à la **Porte du Panorama**.

UN TOUR EN FORÊT

Petite boucle pour se dégourdir les jambes en forêt.

- durée : **0 h 20**
- distance : **0,8 km**
- dénivelée : **+ 25 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : arrêt Téor, arrêt Place Colbert ou Les Coquets, ou parking à proximité.
Départ : Porte du Campus
Parcours : Prendre direction **La Coulée Verte**. Poursuivre direction **Le Petit Pont**. De là prendre à droite direction **Porte du Campus** en passant par **Les Houx** et les **Loges de Pics**.

LE FOND DU VAL

Une boucle mi-urbaine, mi-nature au départ de la Mairie de Mont-Saint-Aignan.

- durée : **0 h 40**
- distance : **1,9 km**
- dénivelée : **+ 65 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : arrêts de bus ou parking à proximité
Départ : Hôtel de ville
Parcours : Descendre en direction du **Château du Cotillet** puis **Le Petit Pont**. De là prendre direction **Le Vallon** puis **Porte des Voûtes** en passant par **La Prairie**. De ce carrefour, emprunter à gauche un escalier et continuer à droite en direction de la **Porte des Voûtes**. À la **Porte des Voûtes** prendre à gauche en direction de l'**Hôtel de Ville** en passant par la **Rue d'Edenbridge** et **Mont-aux-Malades**.

itinéraire de randonnée
itinéraire de grande randonnée (GR)
porte d'entrée du réseau — Hôtel de Ville 138 m
carrefour du réseau — Les Houx 127 m
parking
itinéraire cyclable
ligne de bus — arrêt de bus
ligne TÉOR — arrêt TÉOR
point d'intérêt
point de vue
indication de localisation — poteau directionnel
indication de direction
indication de sentiers de découverte

N
1 : 5 000 — 0 — 100 m
1 cm sur la carte équivaut à 50 m sur le terrain

MOGOMA® 2022
CARTOGRAPHIE : Mogoma / CONCEPTION : Cnossos
COORDINATION / TEXTES : Mont-Saint-Aignan
PHOTOS : Marc Duvilla, Sarah Dubosc, Stéphanie Duval

LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE

LE SITE DU FOND DU VAL - BOIS DU COTILLET

D'une superficie de plus de 31 hectares, ce site est composé pour moitié de prairies ouvertes et de milieux boisés. Une partie des prairies a conservé un usage agricole et sert de lieu de pâturage ou de prairie de fauche.

Sous la pression des activités humaines, la diversité végétale et animale du site s'est progressivement réduite. La préservation de ces espaces de nature en ville est cependant devenue un enjeu environnemental essentiel.

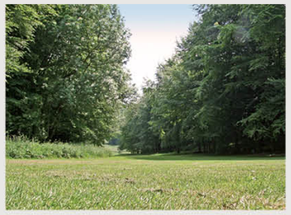

Cette diversité est également menacée par le morcellement des espaces. Il est indispensable de créer des connections entre les espaces verts appelées également corridors biologiques ou trames vertes et bleues. Le parc urbain du Cotillet joue un rôle essentiel et s'inscrit dans la continuité du bois l'Archevêque et de la forêt verte.

DES ZONES REFUGES

Les espaces agricoles, situés "à la campagne", ont longtemps véhiculé l'idée qu'ils étaient des lieux d'accueil de la biodiversité. On découvre que les milieux urbains sont devenus des "zones refuges" pour la faune et la flore et que la nature "ordinaire" a tout autant besoin d'être préservée que les espèces rares ou en voie d'extinction :

Papillon Paon du Jour

• Beaucoup d'espèces communes aujourd'hui sont en régression et deviendront demain des espèces rares si rien n'est fait.
• Chaque espèce végétale ou animale joue un rôle irremplaçable. Ainsi, la survie de nombreuses espèces d'insectes dépend de plantes parfois considérées comme des herbes indésirables. Ces insectes sont à leur tour indispensables à la survie des oiseaux, des mammifères... dont dépend en bout de chaîne, l'homme. À titre d'exemple, l'ortie est une "plante hôte" pour une trentaine d'insectes, dont les papillons paons du jour ou vulcain (en voie de régression) qui jouent un rôle de pollinisateurs important comme les abeilles.

UN SITE GÉRÉ DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

Les pratiques d'entretien ont longtemps été intensives : tonte des prairies en laissant sur place l'herbe coupée, éradication des herbes indésirables comme les digitales... Ces pratiques d'entretien ont cédé la place à des techniques de gestion plus respectueuses de l'environnement.

LE FAUCHAGE

Les prairies non pâturées sont fauchées une à deux fois par an : les espaces tondus sont des "déserts" en terme de faune et de flore. La tonte a pour effet de diminuer le nombre d'espèces végétales et d'insectes auxiliaires (insectes prédateurs des insectes ravageurs) qui leurs sont liés, ce qui a des conséquences sur tout l'écosystème. Pour avoir des prairies riches en espèces, le foin ainsi obtenu ne doit pas être laissé sur place. En se décomposant l'herbe "enrichit" le milieu en azote et phosphate alors qu'une plus grande diversité végétale s'observe sur des sols "pauvres".

Les traitements phytosanitaires sont interdits dans le parc urbain naturel du Cotillet, comme dans tous les espaces verts de la ville.

UNE BIODIVERSITÉ RETROUVÉE

Un exemple, l'Azurée des Anthyllides, espèce de papillon observée dans le parc urbain naturel du Cotillet, est menacée par la réduction des prairies de fauche. Depuis que les prairies sont de nouveau fauchées, on a aussi pu observer des espèces végétales assez rares comme la Gesse des montagnes et le Dactylorhize de Fuchs.

Azurée des Anthyllides

UN JARDIN NATUREL

La Ville a engagé un travail de renaturation du site, en lien avec un jardinier naturaliste.

Ce travail vise à reconstituer des milieux naturels, en respectant la richesse des espèces végétales spontanées déjà présentes et en la complétant ponctuellement par de nouvelles espèces sauvages de la région :
• En lisière boisée, les plantations se sont faites par petites touches au milieu de la végétation déjà présente.
• Pour les prairies, un semis a été réalisé après un travail très superficiel du sol (passage d'une herse) de façon à conserver les graminées intéressantes, tout en implantant des espèces indigènes variées.

Le site présente un très grand intérêt de part la diversité des milieux présents : zones de lisière forestière, zones boisées sur sol riche et neutre, zones boisées sur sol acidifié, zones de prairies sèches et zones de prairies "fraîches", terrains ensoleillés ou ombragés du fait de leur disposition en amphithéâtre des terrains. À chacun de ces milieux correspond des végétations différentes.

LA FLORE

LES BOIS

Dans les bois au sol riche, on observe déjà la présence d'érables, de sureaux, d'aubépines, de merisiers, de ronces, de lierre.... Les orties et ombellifères sont présentes en très grand nombre. Cependant, ces populations régressent grâce au fauchage réalisée par la commune. Cela permet d'introduire une flore plus diversifiée : compagnons rouges, angéliques sauvages, eupatoire chanvrine, épilobe en épi, roseau des bois, perce neige...

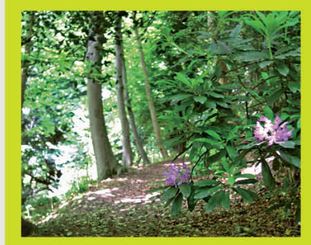

LES SOUS-BOIS

Certains sous-bois comportent des jacinthes des bois, des sceaux de Salomon, des anémones des bois, des renoncules ficaires, des arums maculés... Dans d'autres parties de sous-bois, moins diversifiés, des compléments ont été apportés en introduisant de nouveau des jacinthes sauvages, différentes espèces de fougères, des petites pervenches, du lamier jaune, des stellaires holostées...

Dans les prairies on rencontre des boutons d'or, des marguerites, des cardamines des prés, des primevères "coucou", du cerfeuil des haies. Les plantes suivantes ont été ajoutées : knautie, mauves musquées, rhinanthe crête de coq, sauge des prés, origan ou marjolaine vivace, gaillet caillelait accompagnées, pour les prairies ombragées, d'ancolies et de campanules gantelées...
La plantation d'une haie d'arbustes indigènes ajoute la présence de viornes aubier, de cornouillers mâles (fruit avec lequel on peut faire des confitures)...

FAUNE

La Ville a fait réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC) en 2020 par la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN).
Cette étude a permis de recenser **37 espèces d'oiseaux présentes** sur le site, dont 27 sont considérées comme "nicheuses". Ce nombre est globalement stable par rapport au recensement effectué en 2010 (38 espèces recensées dont 28 "nicheuses"), même si les espèces diffèrent. On peut considérer que les effets de la gestion respectueuse de l'environnement sur ce site ont permis de minimiser le déclin des populations d'oiseaux, même "communs" En Normandie, en fonction des milieux, -10 à 30% des populations d'oiseaux sont observées.

Mésange huppée

Parmi les espèces recensées, **trois sont des espèces inscrites sur liste rouge en France** : le chardonneret élégant, le bouvreuil pivoine et la tourterelle des bois. Il est aussi possible d'y croiser chouettes hulottes, accenteurs mouchets, geais des chênes, pics épeiches et diverses espèces de mésanges.

Sur le parcours vous pourrez également observer des **arbres morts laissés sur place.** Ces arbres ne constituent aucun risque sanitaire pour les autres végétaux et jouent un rôle fondamental dans l'écosystème. Ils sont un support de vie indispensable pour un très grand nombre d'insectes, d'oiseaux et de mammifères comme les chauves-souris notamment. Près de 30% des espèces vivants en milieu forestier leurs sont liées.

UNE CURIOSITÉ À OBSERVER SUR LE PARCOURS

LES "LOGES DE PICS"

Près de l'entrée de l'université, plusieurs pins morts (faciles à repérer : ils ont été étêtés) abritent des cavités creusées par les pics. Ces cavités ont servi au moment de la reproduction des pics verts. L'entrée mesure environ 5 cm de diamètre. Elle a une forme circulaire et se situe à plus de 2 mètres du sol. Après un petit tunnel, elle permet d'atteindre la chambre d'incubation creusée dans la partie tendre du bois. Le fond du trou est tapissé de copeaux. Ces loges abritent 5 à 8 œufs qui éclosent après une quinzaine de jours. Les oisillons sont nourris par les deux parents et quittent le nid 25 jours après leur naissance. Les pics se nourrissent aussi d'insectes vivants dans les arbres morts (dont on peut contempler le travail à la base des pins). Ils attrapent ces insectes avec leur langue gluante qui mesure cinq fois la longueur de leur tête. Peut-être aurez-vous la chance de les repérer ou d'entendre leurs cris !

Pour aller plus loin :
• Chaque année, la Ville organise, en partenariat avec la **LPO**, des promenades guidées permettant d'apprendre à reconnaître les espèces présentes. Contact : Ville de Mont-Saint-Aignan 02 35 14 30 37
• L'Atlas de la biodiversité est consultable en ligne sur le site de la ville : www.montsaintaignan.fr

HISTOIRE ET PAYSAGE

HISTOIRE

L'avenue du Fond du Val a été créée dans les années 1960, lors de l'aménagement du plateau de Mont-Saint-Aignan avec l'implantation de l'université de Rouen Normandie et de nombreux logements autour de la place Colbert. À cette époque, le Fond du Val était occupé par une ferme et des terres agricoles constituées d'herbages et de terres labourables. La délimitation de ces anciennes parcelles agricoles, marquées de haies aux pourtours des parcelles, est toujours perceptible aujourd'hui.
Au nord (à l'emplacement actuel des résidences "le Panorama", "Les Jardins d'Arcadie" "d'Estaimbuc" et "Saint Aignan") s'élevait alors le château du Cotillet, aujourd'hui démoli.

Ancien château du Cotillet

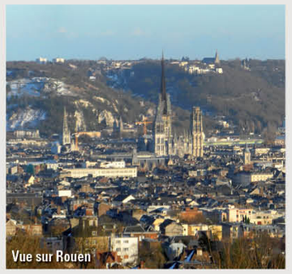
Vue sur Rouen

PAYSAGE

Le panorama de Mont-Saint-Aignan, constitue un très beau point de vue sur l'agglomération rouennaise et permet d'apercevoir les méandres de la Seine, le pont Flaubert, les quartiers Ouest de Rouen (les Docks, le palais des sports...), l'écoquartier Flaubert, ainsi que le centre historique de Rouen avec sa cathédrale.
En vous promenant au cœur du parc urbain naturel du Cotillet, vous pourrez également découvrir d'autres points de vue, plus secrets, sur la Seine.

INFORMATIONS PRATIQUES

RECOMMANDATIONS

Respect de la nature

• La nature a besoin de respect : emportez vos déchets ou utilisez les containers mis à votre disposition.
• La profusion de fleurs à certaines périodes de l'année cache en fait une grande fragilité et certaines plantes sont menacées de disparition. Retenez votre main et n'en cueillez pas. Une photo vous laissera un souvenir plus durable et permettra au prochain promeneur d'apprécier lui aussi cette espèce.
• Les jeunes arbres sont l'avenir de la forêt. Piétinés malencontreusement, ils sont alors en danger. Prenez-en soin, vous préservez ainsi une richesse future.
• Ne laissez pas votre chien vagabonder, tenez le en laisse.
• La chasse est interdite.

Gesse des montagnes

Courtoisie

• Les chemins peuvent être fréquentés par différents utilisateurs : promeneurs, VTTistes. Pour une bonne cohabitation de tous, soyez courtois, respectez les autres usagers.
• VTTistes, vous allez plus vite que les piétons ; pour éviter les accidents, ralentissez, avertissez et cédez le passage en vous croisant.

Plaisir et sécurité

• Afin de préserver le site, les feux sont interdits.
• Lors des périodes de vent, il est interdit de vous promener dans le parc. Les chutes de bois sont toujours possibles.

MODE D'EMPLOI

Des informations utiles... et précises

À chaque carrefour d'itinéraires balisés, vous trouverez un poteau comportant :
• Une bague verte avec le nom de ce carrefour et son altitude. Tous ces noms figurent sur la carte ; vous saurez donc toujours où vous êtes.
• Des panneaux jaunes qui indiquent les principales directions et le nom du prochain carrefour ; vous saurez donc toujours où vous allez.
Entre les carrefours, les itinéraires sont balisés par des marques de peinture (voir la légende de la carte).

Sur ces panneaux, vous trouverez les distances en kilomètres. Les distances entre carrefours sont également inscrites sur la carte. Vous pourrez ainsi évaluer vos temps de parcours.
La légende vous apportera les informations nécessaires pour la lecture de cette carte et la description de la signalétique et du balisage que vous trouverez sur le terrain.

ACCÈS

Transports en commun

Pour accéder au parc naturel urbain du Cotillet, vous pouvez utiliser les transports en commun (arrêts TEOR Campus ou Fond du Val), ce qui permet de faire des promenades en boucle ou un itinéraire. Il est également possible d'emprunter la F2, de traverser le square Lanfry surplombé par le prieuré du Mont-aux-Malades (XII[e] siècle) et de rejoindre le parc soit par l'entrée Hôtel de ville, soit par la rue des Voutes.

À vélo

Des pistes ou des aménagements cyclables vous permettent de rejoindre le site. Un parking à vélo est disponible devant l'Hôtel de Ville.